

**PROVINCE I
SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 7 octobre 2019 à 20h02, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

Sont présents:

- M. Marc Dubeau, Maire**
- M. Bruno Guilbault, Conseiller**
- Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère**
- M. Mario Godbout, Conseiller**
- Mme Lucie Racine, Conseillère**
- M. Lawrence Cassista, Conseiller**
- M. Luc Bergeron, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : **Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière**

PUBLIC : 3

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - ~~**5.1** Régie intermunicipale de l'aréna Côte de Beaupré Entente. (annulé)~~
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1** Programme d'entrée en espace clos.
- 7. SÉCURITÉ CIVILE**
 - ~~**7.1** Sécurité civile Demande d'aide financière Volet 3. (annulé)~~
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1.** Appui-Municipalité alliée contre la Violence conjugale.
 - 8.2** Demande d'aide financière-Cercle des fermières.
- 9. URBANISME**
 - 9.1** Demandes d'approbation PIIA.
- 10. AFFAIRES NOUVELLES**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

168-20191007

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'adopter

l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

169-20191007

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2019

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 septembre 2019.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

170-20191007

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 7 octobre 2019;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

~~5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE~~

~~5.1. RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA CÔTE-DE-BEAUPRÉ- ENTENTE (ANNULÉ)~~

6. TRAVAUX PUBLICS

171-20191007

6.1. PROGRAMME D'ENTRÉE EN ESPACE CLOS-ACCEPTATION

Considérant l'importance pour la municipalité de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des employés ainsi que de ses sous-traitants;

Considérant qu'il est important de développer une procédure claire qui permet de déterminer les risques associés à chacun des espaces clos et préciser les méthodes à suivre afin d'éviter toute exposition dangereuse;

Considérant qu'il est nécessaire d'informer adéquatement les employés sur les risques reliés à leur travail;

Considérant que la municipalité a mandaté Medial Service-conseils-SST pour réaliser un programme d'entrée en espace clos;

Considérant que le programme d'entrée en espace clos a été déposé à la municipalité au mois d'août 2019;

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'approuver le programme d'entrée en espace clos afin qu'il soit désormais appliqué par toute personne nécessitant d'accéder à un espace clos.

Adoptée

~~7. SÉCURITÉ CIVILE~~

~~7.1. SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 3.
(ANNULÉ)~~

8. LOISIRS ET CULTURE

172-20191007

8.1. APPUI-MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE.

Considérant que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Considérant que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Considérant que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Considérant qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Considérant que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Considérant que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Considérant que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugales et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu de proclamer la Municipalité de Saint-Joachim alliée contre la violence conjugale.

Adoptée

173-20191007

8.2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-CERCLE DES FERMIÈRES.

Considérant que le Cercle de fermières de Saint-Joachim se distingue par différentes activités à la fois artisanales et sociales et répond à des besoins de création et d'engagement;

Considérant que le conseil municipal considère que cet organisme est important pour la communauté;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'octroyer une aide financière de 300\$ pour l'année 2019 à l'organisme le « Cercle de Fermières » afin de les aider à offrir à leurs membres des activités intéressantes et diversifiées.

Adoptée

9. URBANISME

9.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

174-20191007

9.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-105, RUE LA MICHE

Considérant que la propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 105, rue de la Miche;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138, jusqu'à concurrence d'une distance de 100 mètres ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Ajout d'une galerie avant 192 pouces x 48 pouces (incluant une marche) en bois traité et cèdre;
- ✚ Ajout d'un patio arrière 204 pouces x 120 pouces. Incluant une marche tout le tour du patio en bois traité et cèdre;
- ✚ Réfection de la toiture, remplacer le bardeau d'asphalte par de la tôle prépeinte noire ;
- ✚ Remplacer le revêtement extérieur, retirer le vinyle et poser du bois teint noir;
- ✚ Remplacer la porte arrière, poser une double porte fenestrée en métal.

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 105, rue de la Miche.

Adoptée

175-20191007

9.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-600, AVENUE ROYALE

Considérant que les propriétaires souhaitent procéder à la modification des travaux d'agrandissement du bâtiment principal sis au 600, avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant que les travaux précédemment acceptés autorisaient un agrandissement dont le revêtement serait en canexel ;

Considérant qu'il est proposé de modifier le choix de revêtement extérieur pour poser du fibrociment au lieu du canexel ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne la modification des travaux d'agrandissement du bâtiment principal sis au 600, avenue Royale.

Adoptée

176-20191007

9.1.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-165, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à l'ajout d'une composante extérieure et à la démolition d'une composante extérieure au bâtiment principal sis au 165, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé d'ajouter une cheminée isolée sur le mur latéral ouest de la résidence ;

Considérant qu'il est proposé de démanteler l'abri d'auto sur le mur est de la résidence;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Monsieur Luc Bergeron et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne l'ajout d'une composante extérieure et la démolition d'une composante extérieure au bâtiment principal sis au 165, avenue Royale.

Adoptée

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

177-20191007

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 7 octobre 2019 à 20h25.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière